

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 juin 2024

Service : Chaudfontaine Développement RCA  
Agent traitant : CBLA

**Objet : Chaudfontaine Développement RCA - Actualisation du Plan d'investissement 2024-2028 :  
approbation**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu ses articles L1231-4 à L1231-13 relatifs aux régies communales autonomes et en particulier l'article L1231-9 al.2 ;

Vu les articles 76,77,78 des statuts de la rca Chaudfontaine Développement ;

Vu l'approbation du plan d'investissement initial 2024-2028 par le Conseil communal en date du 31 janvier 2024 ;

Vu l'arrêt du plan d'investissement actualisé 2024-2028 par le Conseil d'administration en date du 18 juin 2024 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE,**

Article unique

D'approuver le plan d'investissement actualisé 2024-2028 de la rca Chaudfontaine Développement, celui-ci faisant partie intégrante de la présente délibération.

RCA Chaudfontaine Développement			18 juin 2024					
Investissements 2024-2028					Financement			
Description	Infrastructure	Montant *	Timing	Subside en capital				
		HTVA						
Aménagements PMR/1 (281.430€)	Ninane	281.430 €	2024					
Aménagements /2- parking(287.500€)	Ninane	287.500 €	2025					
Aménagements /3- cafeteria+cuisine(115.000€)	Ninane	115.000 €	2025					
Châssis/Isolation murs&sols/ Ventilation/ Régulation (913.785€)	Ninane	913.785 €	2025		539.951 €			
Rénovation/reconstruction hall sportif et cafétéria (3.755.543€)	Vaux	3.755.543 €	2025		3.593.307 €			
Rénovation énergétique(4.888.241€)	Embourg	4.888.241 €	2025		1.591.640 €			
Agora-terrain multisports-piste athlétisme (1.688.781€)	Embourg	1.688.781 €	2025		807.678 €			
Agora-Pumptrack (496.800€)	Vaux	496.800 €	2025		315.874 €			
Rénovation piscine (4.303.530€ )	Embourg	4.303.530 €	2027		2.954.201 €			
<b>Totaux</b>		<b>16.730.610 €</b>			<b>9.802.651 €</b>			

\*Le montant estimé des travaux comprend l'estimation de base du marché (ou le cas échéant le montant du marché attribué), les honoraires de l'auteur de projet (le cas échéant) et 15% de dépassement